

*Bref du pape Innocent XI à Louis XIV, au sujet de la révocation
de l'Edit de Nantes.*

Notre très-cher Fils en Jésus-Christ,

Entre toutes les preuves illustres que Votre Majesté a données de sa piété naturelle, il n'en est point de plus éclatante que le zèle vraiment digne du Roi très-chrétien qui l'a portée à révoquer toutes les ordonnances rendues en faveur des hérétiques de votre royaume, et à pourvoir, comme elle a fait, par de très-sages édits, à la propagation de la foi orthodoxe, ainsi que nous l'avons appris de notre très-cher fils le duc d'Estrées, votre ambassadeur auprès de nous. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de vous écrire ces lettres, pour rendre un témoignage authentique et durable des éloges que nous donnons aux beaux sentiments de religion que votre esprit fait paraître, et vous féliciter sur le comble de louanges immortelles que vous avez ajoutées, par cette dernière action, à toutes celles qui rendent jusqu'à présent votre vie si glorieuse. L'Eglise catholique n'oubliera pas de marquer dans ses annales une si grande œuvre de votre dévotion envers elle, et ne cessera jamais de louer votre nom. Mais surtout vous devez attendre de la bonté divine la récompense d'une si belle résolution, et être bien persuadé que nous ferons continuellement, pour cela, des vœux très-ardents à cette même bonté. Notre vénérable frère l'archevêque évêque de Fano vous dira le reste, et nous donnons de bon cœur à Votre Majesté notre bénédiction apostolique (1).

Donné à Rome, le 13 novembre 1685.

(Archives des Affaires étrangères).

Pour terminer cette importante question, nous examinerons, dans un prochain article, quels furent les suites et les conséquences de l'Edit de 1685, et quelle heureuse influence exerça le P. de la Chaize pour adoucir la législation contre les protestants.

R. DE CHANTELAUZE.

(1) Nous ferons observer au lecteur que la date du bref est postérieure de quelques mois à l'acte de révocation.